

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE SEINE ET MARNE

DOSSIER DE CONSULTATION

Prestations de formation organisées par le service Formation Continue de la CCI

Le présent Dossier de Consultation des Entreprises est composé des pièces suivantes :

- Règlement de consultation
- Cahier des Clauses Particulières (CCP)
- Contrat de prestation de formation valant acte d'engagement et ses annexes
- Déclaration de non-ingérence
- Attestation sur l'honneur

Soit 17 pages.

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE SEINE ET MARNE

REGLEMENT DE CONSULTATION

**Prestations de formation organisées
par le service Formation Continue de la CCI**

Ce document comporte 5 pages y compris la page de garde numérotées de 2 à 6

SOMMAIRE

Préambule

Article 1- Objet de la consultation

Article 2- Conditions de la consultation

Article 3- Forme du marché

Article 4- Lieux d'exécution

Article 5- Variantes

Article 6- Durée

Article 7 – Présentation des candidatures

Article 8- Présentation des offres sans publicité

Article 9- Critères de sélection des candidatures et des offres

Article 10 – Mise au point du marché

Article 11- Négociation

Article 12 – Divers

Article 13 - Renseignements

Préambule

La CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE SEINE ET MARNE (ci-après dénommée la « CCI SEINE-ET-MARNE ») est un établissement public de l'Etat. A ce titre, elle est soumise aux règles s'appliquant aux personnes publiques. En conséquence, l'ensemble des contrats que passe la CCI DE SEINE ET MARNE est régi par les règles de la commande publique.

1 – Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet des prestations de formations dans le cadre du service Formation Continue de la CCI.

2 – Conditions de la consultation : Le présent marché est passé selon une procédure adaptée en application des articles 27 (marché à publicité adaptée) et 28 du décret du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics. La procédure est restreinte. A l'issue de la sélection des candidatures, les pièces offre (CCP et contrat de prestation sont envoyées aux candidats retenus).

Le marché est un accord-cadre de l'article 78 du décret du 25 mars 2016, sans minimum, avec un maximum, exécuté par bons de commande.

3 – Forme du marché : un marché est passé par prestataire de formation.

4- Lieux d'exécution

Les stages pourront avoir lieu en inter-entreprises sur tous les sites de la CCI Seine-et-Marne ou en intra-entreprises dans tout le département de Seine-et-Marne et de manière occasionnelle dans les autres départements franciliens ou limitrophes.

5 –Variantes : sans objet.

6- Durée

Cocher l'option retenue :

- **Option 1** : le présent marché est conclu pour la durée d'intervention nécessaire au stage et indiquée dans le bon de commande de la CCI.
- **Option 2** : Le présent marché est conclu à compter de sa signature par la CCI jusqu'au 30 juin 2019, période au cours de laquelle la CCI Seine-et-Marne est susceptible suivant les besoins de commander au prestataire des actions de formation spécifique, cette convention n'emportant aucune exclusivité.

7 – Présentation des candidatures

Date limite de remise des candidatures : à n'importe quel moment.

Les candidatures seront adressées **par courrier**, à l'adresse suivante :

C.C.I. Seine et Marne – Service des marchés publics – 1 avenue Johannes Gutenberg – Serris - CS 70045 – 77776 Marne la Vallée cedex 4

Pièces candidature :

Une lettre de candidature indiquant les références du candidat, les domaines et conditions d'intervention.

8 – Présentation des offres (CANDIDATS SELECTIONNES – PIECES NECESSAIRES A LA SIGNATURE DU CONTRAT DE PRESTATION DE FORMATION VALANT ACTE D'ENGAGEMENT)

Les pièces constituant l'offre obligatoirement produites par le candidat retenu sont :

1. La proposition pédagogique et commerciale du candidat ;
2. Le Curriculum Vitae le cas échéant ;
3. Le contrat de prestation de formation, valant acte d'engagement, joint au dossier de consultation dûment renseigné, complété et signé en original par une personne habilitée à représenter et à engager le candidat ;
4. Le cas échéant, le pouvoir du signataire du contrat de prestation de formation valant acte d'engagement ;

L'attention des candidats est appelée sur le fait que conformément à l'article 51 du décret du 25 mars 2016, la CCI SEINE-ET-MARNE, afin d'attribuer définitivement le marché au candidat retenu, demandera à ce dernier de fournir ses attestations fiscales et sociales datant de moins de 6 mois :

Si les attestations ne sont pas fournies dans le délai imparti, l'offre ne pourra être retenue.

Pour ce faire, le Titulaire pressenti devra obligatoirement avoir déposé, en fonction de sa situation, ses certificats sociaux, fiscaux, une déclaration salariés, attestation d'assurance responsabilité civile garantissant l'activité professionnelle du Titulaire, une déclaration de non-ingérence, une déclaration sur l'honneur, sur une plate-forme en ligne gratuite mise à disposition par la CCI Seine-et-Marne (e-attestations). L'accès à cette plate-forme ne sera rendu possible qu'à réception par le fournisseur d'un mail d'adhésion envoyé par e-attestations.

Les sous-traitants présentés après la notification par le Titulaire devront également se conformer à cette obligation afin d'être acceptés et agréés.

Cette formalité obligatoire a pour but de sécuriser et simplifier le dépôt et le suivi des attestations des fournisseurs de la CCI.

Selon la situation juridique du candidat, il devra être fourni à la CCI les attestations suivantes :

- Société : attestation fiscale valable pour l'exercice précédant la signature du marché, attestation sociale de moins de 6 mois, k-bis de moins de 3 mois, attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle ;
- Auto-entrepreneur : avis de situation INSEE récent, attestation RSI de moins de 6 mois le cas échéant, attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle ;
- Profession libérale : avis de situation INSEE récent, attestation fiscale valable pour l'exercice précédant la signature du marché, attestation sociale de moins de 6 mois, attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle ;
- Micro-entreprise : attestation fiscale valable pour l'exercice précédant la signature du marché, attestation sociale de moins de 6 mois, k-bis de moins de 3 mois, attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle ;
- Particulier formateur occasionnel non déclaré à l'INSEE : attestation d'assurance responsabilité civile étendue à l'objet du présent marché.

9 –Sélection des candidatures et des offres

La CCI se réserve le droit de retenir plusieurs prestataires par module de formation.

Critères de sélection des candidatures

- Professionnelles : capacité à assurer les prestations, appréciée notamment au travers de références en prestations similaires ;

Critères de jugement des offres par ordre décroissant

- La valeur technique
- le prix

10 –Mise au point du marché

En cas de nécessité, les pièces du marché feront l'objet d'une mise au point, par ajout de précisions utiles à la compréhension de l'engagement ou de modifications de détail, à la demande de la CCI.

11- Négociation

La CCI se laisse la possibilité de recevoir en entretien les candidats retenus et pourra procéder à cette occasion à une négociation.

12- Divers

Les dates d'intervention seront définies d'un commun accord entre le Titulaire et la CCI.

13 - Renseignements

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus par courriel auprès de :
marchespublics@seineetmarne.cci.fr

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE SEINE ET MARNE

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES CCP

**Prestations de formation organisées
par le service Formation Continue de la CCI**

Le présent CCP comporte 5 pages, numérotées de 7 à 11 .

SOMMAIRE

1 – Objet de la consultation

2 – Conditions de la consultation

3 – Forme du marché

4- Lieux d'exécution

5 - Durée du marché

6- Pièces constitutives du marché

7- Prestation attendue

8- Forme du prix

9- Révision du prix du marché

10 - Factures

11- Avances

12- Nantissement

13- Confidentialité

14- Pénalités

15- Pénalité contractuelle en cas de manquement à la réglementation relative au travail dissimulé – dispositif d'alerte.

16- Résiliation du marché

17 - Droit applicable

18- Règlement des différends

1 – Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet des prestations de formations dans le cadre du service Formation Continue de la CCI.

2 – Conditions de la consultation : Le présent marché est passé selon une procédure adaptée en application des articles 27 (marché à publicité adaptée) et 28 du décret du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics. La procédure est restreinte. A l'issue de la sélection des candidatures, les pièces offre (CCP et contrat de prestation sont envoyées aux candidats retenus).

Le marché est un accord-cadre de l'article 78 du décret du 25 mars 2016, sans minimum, avec un maximum, exécuté par bons de commande.

3 – Forme du marché : un marché est passé par prestataire de formation.

4- Lieux d'exécution

Les stages pourront avoir lieu en inter-entreprises sur tous les sites de la CCI Seine-et-Marne ou en intra-entreprises dans tout le département de Seine-et-Marne et de manière occasionnelle dans les autres départements franciliens ou limitrophes.

5- Durée du marché

Cocher l'option retenue :

- **Option 1** : le présent marché est conclu pour la durée d'intervention nécessaire au stage et indiquée dans le bon de commande de la CCI.
- **Option 2** : Le présent marché est conclu à compter de sa signature par la CCI jusqu'au 30 juin 2019, période au cours de laquelle la CCI Seine-et-Marne est susceptible suivant les besoins de commander au prestataire des actions de formation spécifique, cette convention n'emportant aucune exclusivité.

○

6- Pièces constitutives du marché

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes, par ordre de priorité décroissante :

Pièces particulières

- 1- Le contrat de prestation de formation, valant acte d'engagement en un exemplaire, daté, paraphé et signé ;
- 2- La proposition commerciale ;
- 3- Les bons de commande émis dans le cadre du présent marché ;
- 4- Le présent Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.) ;

Pièces générales

- Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de prestations intellectuelles (CCAG-PI) en vigueur lors de la remise des offres (option A).
- Tout texte en vigueur en rapport avec l'objet du marché.

Le dépôt de documents a été demandé au Titulaire pour permettre la signature du contrat de prestation de formation valant acte d'engagement.

Le Titulaire recevra de la plate-forme e-attestations des alertes pour mettre à jour les documents arrivés au terme de leur validité. Le Titulaire devra obligatoirement mettre à jour les documents concernés ; dans le cas contraire, la CCI ne pourra plus émettre de bons de commande à destination du Titulaire.

7- Prestation attendue

Voir le document joint en annexe 1 décrivant l'objet du contrat de prestation signé entre la CCI et le Titulaire.

Les dates d'intervention seront définies d'un commun accord entre le Titulaire et la CCI suivant les besoins.

Les supports de cours devront comporter le logo de la CCI communiqué par le service Formation continue ; l'usage de ce logo est soumis à autorisation préalable de la CCI et ne pourra être fait que sur les supports de cours objet du présent marché.

8- Forme du prix

Le présent marché est à prix unitaire ferme. Il est conclu en euros.

Sont inclus dans le prix unitaire tous les frais afférents à ladite proposition et notamment les charges fiscales et parafiscales, les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration des formateurs, ainsi que le face à face, les supports de cours, le temps de préparation, d'évaluation, de réunion.

9 - Factures

A l'issue de chaque action ou session (dans le cas où une action donne lieu à plusieurs sessions), le paiement des sommes dues par la CCI au Titulaire fera l'objet d'un règlement en fonction des prestations effectivement exécutées. Le titulaire adressera une facture accompagnée des listes émargées des participants et du formateur pour la formation en question à l'adresse suivante (ATTENTION : le titulaire non soumis à la TVA doit adresser une facture sans TVA et portant la mention « TVA non applicable – article 293B du CGI ») :

:

CCI Seine-et-Marne
Comptabilité
1, rue Johannes Gutenberg
Serris- CS 70045
77716 Marne-la-Vallée Cedex 4

Les sommes dues au titulaire en contrepartie des prestations réellement exécutées, en application des dispositions du présent marché, seront payées par virement sous 30 jours maximum à compter de la date de réception de la facture.

Conformément au décret n°2002-232 du 21/02/2002, le défaut de paiement dans les délais prévus ci-dessus fera courir de plein droit et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du Titulaire ou du sous-traitant payé directement.

Le taux applicable en cas de retard de paiement est le taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points.

10- Avances : sans objet.

11- Nantissement

Sans objet.

12- Confidentialité

Le prestataire ainsi que les collaborateurs et préposés intervenants lors de la formation visée au présent marché considéreront comme strictement confidentielles toutes les informations dont ils pourront avoir eu connaissance pendant la durée du marché à l'exception de celles tombées dans le domaine public.

13- Pénalités : Application du CCAG PI.

14- Pénalité contractuelle en cas de manquement à la réglementation relative au travail dissimulé – dispositif d'alerte.

Dans le cas où le titulaire ne s'acquitterait pas des formalités mentionnées aux articles L. 8221-3 à L. 8221-5 du code du travail, des pénalités lui seront applicables : le montant des pénalités est égal à 4 %, du montant du marché, le montant des pénalités ne pouvant excéder celui des amendes encourues en application des articles L. 8224-1, L. 8224-2 et L. 8224-5 du code du travail.

Si, dans le cadre du dispositif d'alerte, le cocontractant n'a pas donné suite à la mise en demeure de régulariser sa situation, la CCI pourra soit appliquer les pénalités contractuelles, soit rompre le marché, sans indemnités, aux frais et risques du Titulaire.

15- Résiliation du marché : Application du CCAG PI

16 - Droit applicable : Le droit français

17- Règlement des différends

Si un différend survient à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du présent marché, les parties s'efforceront de le régler à l'amiable préalablement à toute action en justice. En cas de désaccord persistant, le litige sera porté devant le Tribunal administratif de Melun.

**CONTRAT DE PRESTATION DE FORMATION
*VALANT ACTE D'ENGAGEMENT***

**Prestations de formation organisées
par le service Formation Continue de la CCI**

Le présent contrat comporte 6 pages, numérotées de 12 à 17

Objet du marché : Le présent marché a pour objet des prestations de formations dans le cadre du service Formation Continue de la CCI.

Personne Publique : Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine et Marne

Représentant du pouvoir adjudicateur : Le Président de la CCI

Entreprise(s) :

Mode de passation : Le présent marché est passé selon une procédure adaptée en application des articles 27 (marché à publicité adaptée) et 28 du décret du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics. La procédure est restreinte. A l'issue de la sélection des candidatures, les pièces offre (CCP et contrat de prestation sont envoyées aux candidats retenus).

Le marché est un accord-cadre de l'article 78 du décret du 25 mars 2016, sans minimum, avec un maximum, exécuté par bons de commande.

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 127 et suivants du Décret du 25 mars 2016 : **Le Secrétaire Général**

Comptable : **Le Trésorier ou son délégué**

1 - OBJET

Le présent marché a pour objet des prestations de formations dans le cadre du service Formation Continue de la CCI.

2 – CONTRACTANT

Je soussigné :

Monsieur, Madame, Mademoiselle

Agissant en mon nom ou agissant en qualité de

Au nom et pour le compte de la Société :

Ayant son siège social à

.....

Immatriculée à l'I.N.S.E.E. :

Numéro R.C.S. :

Numéro S.I.R.E.T. :

Code APE. :

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.) et des documents qui y sont mentionnés, fourni les certificats, les déclarations et attestations prévus aux articles 50 et suivants du Décret du 25 mars 2016.

M'ENGAGE sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus :

- **à exécuter les prestations dans les conditions définies ci-après ;**

3 – PRIX

Le présent marché est à prix unitaire ferme. Il est conclu en euros.

Sont inclus dans le prix unitaire tous les frais afférents à ladite proposition et notamment les charges fiscales et parafiscales, les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration des formateurs, ainsi que le face à face, support de cours, le temps de préparation, d'évaluation, de réunion.

4 – OFFRE ET MONTANT DU MARCHÉ

Il est rappelé que le présent marché est conclu (*Cocher l'option retenue*) :

- **Option 1** : le présent marché est conclu pour la durée d'intervention nécessaire au stage *ci-dessous* précisé et indiquée dans le bon de commande de la CCI.
- **Option 2** : Le présent marché est conclu à compter de sa signature par la CCI jusqu'au 30 juin 2019, période au cours de laquelle la CCI Seine-et-Marne est susceptible suivant les besoins de commander au prestataire des actions de formation spécifique, cette convention n'emportant aucune exclusivité.

○
Objet de la prestation de formation

.....

Si le candidat est soumis à la TVA

- Public entreprises : prix jour formateur € HT
- Public demandeurs d'emploi (stage conventionné) : prix jour formateur € HT

Si le candidat n'est pas soumis à la TVA

- Public entreprises : prix jour formateur €
- Public demandeurs d'emploi (stages conventionnés) : prix jour formateur €

Voir Art. 9 du CCP pour l'établissement des factures.

5 – PAIEMENTS

La monnaie de règlement des sommes dues est l'euro.

La CCI de SEINE-ET-MARNE. se libérera des sommes dues au titre du présent marché par virement au nom de :

TITULAIRE:

Compte ouvert au nom de :
Sous le n° :
Nom et adresse de la Banque :
Code banque : Code Guichet :
Clef :
IBAN.....
BIC.....

Fait en un seul exemplaire original,

À, le

Mentions manuscrites "*Lu et approuvé*".

Nom du signataire, signature, cachet du TITULAIRE, du mandataire habilité ou des entreprises groupées.

6 – ACCEPTATION DE L'OFFRE

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement

À, le

Pour la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine et Marne,
L'ordonnateur habilité

ANNEXE 1 : OFFRE ET MONTANT DU CONTRAT (à compléter à chaque signature de contrat)